CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NO : **R-4210-2022**

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

et

L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE QUÉBEC

Partie intéressée

DEMANDE D'INTERVENTION

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2023-2032 DU DISTRIBUTEUR

LA PARTIE INTÉRESSÉE L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE QUÉBEC (ci-après « ACEFQ »), SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Le 1er novembre 2022, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) dépose une demande relative à l'approbation du Plan d'approvisionnement 2023-2032;

2. Dans son Avis aux personnes intéressées (A-0003), la Régie fixe au 2 décembre 2022 la date limite pour transmettre sa demande d'intervention au dossier et budget de participation;

3. L'ACEFQ souhaite intervenir au présent dossier;

a. <u>Présentation de l'intervenante et intérêt de l'ACEFQ</u>

4. L'association coopérative d'économie familiale de Québec, l'ACEFQ, existe depuis cinquante ans et regroupe plusieurs membres. L'ACEFQ défend les droits et intérêts des consommateurs, spécialement, mais non exclusivement, ceux à faible et modeste revenu au niveau régional, provincial et canadien depuis sa création;

5. L'ACEFQ intervient devant la Régie de l'énergie depuis 1998. Elle s'est auparavant impliquée directement ou en tant que membre actif de la FNACQ (Fédération nationale des associations de consommateurs) sur les plans de développement d'Hydro-Québec (à compter de 1990) et sur les demandes de hausses tarifaires d'Hydro-Québec (depuis les années 70);

6. L'ACEFQ est reconnue comme une intervenante régulière auprès de la Régie. L'ACEFQ a participé à plusieurs audiences concernant des demandes tarifaires ou sur d'autres sujets touchant les intérêts des consommateurs. Au cours des 23 dernières années, l'ACEFQ a participé à de nombreuses audiences relatives aux activités des divisions réglementées d'Hydro Québec, aux activités réglementées d'Énergir (précédemment Gaz Métro) ainsi qu'à des dossiers concernant l'Agence d'efficacité énergétique et Transition énergétique Québec;

7. L'ACEFQ soumet que, par son expérience et par son expertise propre, elle a présenté des commentaires et des recommandations distincts de ceux des autres intervenants dans les différents dossiers sous la juridiction de la Régie, laquelle a généralement reconnu l'utilité et la pertinence des interventions de l'ACEFQ;

b. <u>Motifs au soutien de l'intervention de l'ACEFQ</u>

8. L'ACEFQ possède un intérêt manifeste dans le présent dossier. Les moyens choisis par le Distributeur pour répondre à la demande d'électricité sur l'horizon du plan d'approvisionnement auront un impact sur la facture d'électricité de l'ensemble des clients domestiques.

c. <u>Enjeux sur lesquels l'ACEFQ entend intervenir et conclusions recherchées</u>

9. L'ACEFQ entend étudier les hypothèses utilisées par le Distributeur dans sa prévision de la demande et faire ses recommandations à la Régie.

10. Les sujets d'interventions de l'ACEFQ sont décrits de façon plus détaillée dans le formulaire prévu à cet effet qui est joint à la présente demande;

11. L'ACEFQ formulera des conclusions et des recommandations en fonction des sujets et préoccupations qu'elle exprime ci-dessus;

d. <u>Présentation de la preuve et budget de participation</u>

12. L'ACEFQ soumet respectueusement que tous les enjeux qu'elle se propose de traiter ont des liens directs avec le plan d'approvisionnement;

13. Pour traiter ces enjeux, si reconnue comme intervenante, l'ACEFQ participera aux demandes de renseignements du Distributeur et des intervenants, aux contre-

interrogatoires et soumettra une preuve écrite et de vive voix, ainsi qu'une argumentation;

14. L'ACEFQ participera à toutes les étapes de l'audience lorsque la Régie en aura publié le calendrier;

15. Pour les analyses techniques des enjeux mentionnés précédemment, l'ACEFQ a retenu les services de Monsieur Jean-François Blain à titre d'analyste sénior externe. Monsieur Blain cumule vingt-quatre années d'expérience en réglementation et a témoigné devant la Régie à de nombreuses reprises;

16. L'ACEFQ désire demander le remboursement des frais occasionnés pour sa participation au présent dossier conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, et à cet effet elle demande à la Régie de réserver ses droits de demander un tel remboursement de ses frais;

17. Le budget participation de l'ACEFQ est joint à la présente demande sur les formulaires prescrits dans le Guide 2020 des frais des intervenants, ce budget pourra être amendé selon les décisions procédurales à venir de la Régie, entre autres relativement au calendrier;

18. L'ACEFQ se réserve le droit d'amender la présente demande d'intervention selon la délimitation des sujets dont la Régie décidera et le budget prévisionnel qui s'y rattache selon l'évolution du dossier et selon les décisions procédurales à être rendues;

e. <u>Procureur au dossier et communications</u>

19. Nous demandons que toute communication concernant le présent dossier soit acheminée à la procureure et à l'analyste;

20. L'analyste désigné au présent dossier est :

    Nom : Monsieur Jean-François Blain
    Adresse : 2267, boul. Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Qc J7W 2J8
    Téléphone : 514 453-5887
    Adresse électronique : j.f.b@sympatico.ca

21. La procureure désignée au présent dossier est :

    Nom : Me Serena Trifiro
    Adresse : 800 boul. René-Lévesque Ouest, 26e étage, Montréal (Québec) H3B 1X9 CANADA
    Téléphone : 514-942-9166
    Télécopieur : 514-878-4333

Adresse électronique : strifiro@dgchait.com

f. Conclusions

22. La présente demande d'intervention est bien fondée en fait et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

D'ACCUEILLIR la demande d'intervention de l'ACEFQ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant à l'ACEFQ;

DE RÉSERVER à l'ACEFQ le droit d'amender la présente demande et son budget de participation;

DE RENDRE toute autre ordonnance qu'elle jugera utile de rendre dans les circonstances.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS.

Montréal, le 2 décembre 2022

DE GRANDPRÉ CHAIT SENCRL
Avocats de la personne intéressée, l'ACEFQ

Me Serena Trifiro
T. 514 878-3263
F. 514 878-5763
strifiro@dgchait.com
dgcsignification@dgchait.com
800, boul. René-Lévesque Ouest, 26e étage
Montréal (Québec) H3B 1X9